

# PROCÉS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du

1<sup>er</sup> juillet 2025

Convocation du 25 juin 2025

## Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint), Mme RAVAT Evelyne, Mme SALIN Myriam, M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, Monsieur SAEZ Gildas.

Membre absent : M. JARZAB Johnny, M. NOEL Vincent,

Ouverture : 18h30

Secrétaire de séance : Madame RAVAT Evelyne

Madame le maire demande de rajouter une délibération pour la non-valeur.

Le conseil ACCEPTE de rajouter cette délibération.

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

Le conseil APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil.

- AVIS TRANSFERT EAU-ASSAINISSEMENT

La loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « *eau* » et « *assainissement des eaux usées* » a supprimé le caractère obligatoire du transfert de ces compétences aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Une réunion du conseil syndical du SIAEP qui a eu lieu vendredi dernier.

La commune doit donner un avis sur un éventuel transfert eau-assainissement.

Selon la décision du Conseil Syndical,

Madame le Maire pense qu'à court terme non, mais à moyen terme oui (2027-2028).

Monsieur BRUGON : ça changera les tarifs ?

Réponse : oui, on est dans les prix moyens.

Madame SALIN : Toutes les communes de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ont accepté ?

Réponse Je ne sais pas.

Monsieur SAEZ : on aurait plus d'agents sur le terrain ?

Réponse : on gardera le personnel, qui sera affilié à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Monsieur SAEZ : sur le long terme, ça va devenir une DSP (délégation de service public).  
Réponse : oui, c'est un risque, on n'a pas de zonage c'est une exigence de l'agence de l'eau.  
Madame BOISSON : est-il possible de mettre une réserve pour l'augmentation de prix ?  
Réponse : non juste pour la DSP (délégation de service public). Personne ne peut s'engager sur une absence d'augmentation d'un prix.

Madame le Maire, précise qu'on va apposer une réserve pour la DSP (délégation de service public).

- **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MARYSE ET ALAIN JACQUEMARD, REPAS DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LE CHARME**

Madame le Maire, expose :

Les filles de Madame Lavigne, organisent un repas de tous les anciens élèves de l'école du Charme avant 1971.

Le repas aura lieu le dimanche 7 septembre 2025 à 12h00

Le Conseil Municipal est coorganisateur et la présence de ses membres est souhaitée.

Le Conseil **ACCEPTE** de mettre à disposition la salle Maryse et Alain Jacquemard, pour le repas des anciens élèves.

- **RÉVISION LOYER DE MADAME CHOPINEAU CHRISTIANE**

Vu le bail administratif signé le 31 janvier 2022, contracté avec Madame CHOPINEAU Christiane.

Vu le chapitre administratif indexation qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation de ce loyer.

Après délibération à l'unanimité

Considérant l'indice de référence des loyers du 1<sup>e</sup> trimestre,

**DECIDE** l'augmentation du loyer de Madame CHOPINEAU Christiane comme suit :

218.11 X 145.47

143.46

= 221.16 € par mois DE LOYER + 150€ de charge à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Soit 371.16€ par mois

- **CHOIX DES COLIS DE NOEL 2025**

Madame le Maire, propose plusieurs colis pour les aînés de chez esprit gourmand ;

- Repas colis à 16.20€*

Terrine de magret de canard fumé,  
Terrine de Caille aux raisins  
Civet de canard aux petits  
Fitou  
Crème de marron  
Sablés viennois  
Truffes

**Repas prestige à 20.60€**

Bloc de foie gras de canard  
Confit de kaki aux épices  
Terrine de sanglier  
Délice de canard sauce foie gras  
Comte de Tolosane  
Dessert gourmand des 4 saisons  
Gouttes de meringues  
Palets de chocolats

**Repas esprit chic à 18.50€**

Terrine vigneronne au saint émilion  
Terrine de campagne au piment  
Civet de canard  
Cotes de bergerac  
Merlot  
Dessert gourmand  
Palets de chocolats

Le conseil municipal a choisi le colis à 20,60€ ttc.

Après en avoir, délibérer, le conseil municipal APPROUVE et ACCEPTE le colis à 20,60€ ttc de chez Esprit Gourmand, sous condition de changer le vin blanc moelleux en vin rouge.

**• DÉLIBÉRATION DM (DECISION MODIFICATIVE)**

Le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- en fonctionnement à la somme de 84 080€
- en investissement à la somme de 10 000€

45079 Code INSEE	LE CHARME COMMUNE DU CHARME	DM n°1 2025
---------------------	--------------------------------	-------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60621 : Combustibles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0,00 €	9 242,08 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>73 742,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6541 : Crédences admises en non-valeur	0,00 €	2,92 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	335,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>335,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 080,00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 080,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 080,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 080,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>84 080,00 €</b>		<b>84 080,00 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'adoption du budget supplémentaire 2025 à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION VOTE DES TAUX 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taxes locales **POUR 2025** ;

**VOTE** le taux des taxes locales 2025 :

- 32.81% (taxe foncière -bâti-TFB)
- 67.41% (taxe foncière –non bâti TFNB)
- 11.94% (taxe d'habitation-TH)

- DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** et **ACCEPTE** l'affectation de résultat.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 384,15
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 755,89
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	80 140,04
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	529,83
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédent du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	31 449,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	80 140,04
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	80 140,04
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)</b>	

- DEBAT SUR EXTERNALISATION DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Madame le Maire, informe que l'agent communal est en arrêt de travail, suite à un accident de travail depuis environ 3 semaines.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'externaliser l'entretien des espaces verts,

Madame le Maire, explique que ça ne coutera pas aussi cher que d'avoir un employé qui n'est pas là et présente des documents sur l'externalisation dans d'autres communes.

Madame RAVAT : Jordan Dupont a passé l'épareuse dans la rue Creuse, c'est très bien fait.

Madame BOISSON : demande le code APE de Monsieur Jordan DUPONT.

Réponse de Madame RAVAT : il faut se méfier des code APE, ils ont parfois faux.

Madame BOISSON : demande les statuts de l'entreprise de Monsieur DUPONT. Pourquoi choisir l'entreprise de Monsieur DUPONT ?

Réponse : il travaille bien.

Madame BOISSON : les routes sont dégueulasses, plusieurs administrés me l'ont signalé.

Réponse : c'est une Départementale ce n'est pas à nous de l'entretenir.

Madame BOISSON : demande plusieurs devis.

Monsieur SAEZ : Monsieur SOURY ne fait pas l'affaire, on a investi dans du matériel, il y a beaucoup de monde qui recherche du travail et qu'ils veulent travailler.

Réponse : la grille indiciaire est trop basse, on ne les paye pas assez cher.

Monsieur DAMIANI : pourquoi on ne passe pas par des associations de réinsertion ?  
Réponse : si tu as une liste d'association à nous fournir.

Monsieur DAMIANI il nous faut trouver quelqu'un qui est autonome.

Madame RAVAT : on a tout le matériel, qu'est ce que l'on en fait.  
Réponse ; on le vendra.

Monsieur DAMIANI : on peut négocier avec des entreprises pour qu'il travaille avec notre matériel,

Madame BOISSON : le tracteur est réparé ?  
Réponse : Non, la commune a commandé le filtre à l'huile à l'entreprise BOURGOIN

Madame le Maire propose l'externalisation des travaux espaces verts.

L'externalisation est **APODTEE** avec les votes suivants

**POUR** : Mmes SALIN Myriam, ROBINEAU Isabelle, M. DAMIANI Tony, M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard.

**CONTRE** : Mme RAVAT Evelyne, M. SAEZ Gildas

**S'ABSTIENT** : Madame BOISON Véronique

Madame BOISSON : je m'abstiens mais je dis exactement que je suis pour et contre car il y a des travaux qu'une entreprise extérieure ne pourra pas faire comme le montage des isoloirs, sortir et préparer les crosses de noël, le montage du barnum et divers travaux.

- **DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT FRAIS KILOMÉTRIQUES TRANSPORT**  
**ARRET DE TRAVAIL MONSIEUR SOURY**

Madame le Maire explique que Monsieur Soury demande à se faire rembourser les frais kilométriques pour ses aller/retour chez les médecins.

La commune a demandé à Monsieur SOURY les attestations de présence chez le médecin, à ce jour, aucune attestation de présence n'a été fournie.

Suite au dernier message de monsieur SOURY, demandant de le licencier, la commune sur les conseils du CDG45 (Centre De Gestion Loiret) a convoqué monsieur SOURY à une expertise médicale à Orléans.

La commune a l'obligation de rembourser les frais kilométriques par suite de la convocation chez le médecin expert, ainsi qu'au panier repas.

Le conseil a l'unanimité **APPROUVE** et **ACCEPTE** de lui rembourser les frais kilométriques et le panier repas pour la journée du mardi 8 juillet 2025.

- **DÉLIBÉRATION PARTICIPATION OBLIGATOIRE PRÉVOYANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

Madame le maire, explique :

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) apporte couverture additionnelle à la prise en charge par le régime général de la Sécurité sociale. Dans la mesure où la Sécurité sociale ne couvre pas la totalité des dépenses ou l'ensemble des risques auxquels peut faire face un individu et sa famille

La protection sociale complémentaire porte sur deux risques majeurs/

- Les risques d'atteinte à l'intégrité de la personne et la maternité, dénommés « **risque santé** » : financement des frais de soins en complément de l'assurance maladie.
- Les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, dénommés « **risque prévoyance** »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé

**Le risque santé** c'est-à-dire les risques aux frais de soins en complément de l'assurance maladie

Le niveau de participation sera fixé comme suit :

**15 euros par mois.**

**Le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité,

Le niveau de participation sera fixé comme suit :

**7 euros par mois.**

- **DÉLIBÉRATION COUPE DE BOIS**

Madame le Maire, expose : beaucoup d'arbre dangereux sont situés sur le chemin de randonnée qui va de St donas à derrière la propriété de Monsieur SALIN,

Madame le maire a reçu une proposition : dégagement du chemin des arbres qui entravent la circulation, avec l'achat du bois.

Bois de chauffage : 5€ le stère

Trituration : 3€ le stère

Proposition fait par l'entreprise :

Négoce de bois et gestion forestière

SASU de la graine a la planche

Les plots 45230 Saint Maurice sur Aveyron.

Madame BOISSON : on devrait lui donner. Vous avez demandé à Monsieur DAGONEAU ?  
Réponse : Monsieur DAGONEAU ne veut pas s'en occuper.

Madame RAVAT : ça représente combien ?

Réponse : environ 100 stères

Madame RAVAT : l'entreprise débarrasse tout ?

Réponse oui

Madame BOISSON : il n'a pas le droit de couper le bois, il est négociant. Je veux plusieurs devis. Jordan, je ne veux pas le voir, il me parle mal.

Monsieur SAEZ : oui 3 devis. On a toujours fonctionné avec trois devis.

Madame RAVAT : Nature jardin ?

Réponse : non, il faut des forestiers.

- **DÉLIBÉRATION NON-VALEUR**

Le montant des créances admises en non-valeur proposé en par le comptable public pour le budget principal s'élève à 2.80 € et concerne T8 pièces des exercices 2016. Les poursuites indiquent des impossibilités de payer pour l'instant.

Cela étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

• admettre, selon le détail annexé, en non-valeur et en créances éteintes, les créances irrécouvrables pour les montants suivants :

Budget Compte

6541 – Créances admises en non-valeur 2.80€

Le conseil **ACCEPTE** et **APPROUVE** la non-valeur de 2.80€

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	29/02/2016	29/02/2020	T-8	1	MAXIMARCHE MAGASIN	2,80	2,80	RAR inférieur seuil poursuite
<b>TOTAL</b>							2,80	2,80

- **DIVERS INFORMATIONS**

- I. **Armoire** :

Madame le Maire ; demande sil il y a des personnes disponibles pour déménager l'armoire qui se trouve dans le couloir de la mairie, pour la mettre dans le local, pour y entreposer les produits d'Ophélie.

Monsieur SAEZ : le soir après le travail.

Madame BOISSON : je vais demander à Thierry.

Monsieur DAMIANI : il faut créer une aération en haut et en bas sur l'armoire, il faut que le local soit aéré.

Monsieur SAEZ : il faut apposer les affiches produit toxique.

## II. L'étang des bois :

L'étang des bois est interdit de baignade, manque plusieurs maîtres-nageurs pour la surveillance.

## III. Affichage publique

Une vitrine publique sans clés coûte environ 1 000€

Monsieur SAEZ : la commune a de l'argent de côté.

Réponse : trop chère normalement l'employé technique devait réparer l'ancienne vitrine.

Monsieur DAMINANI : pourquoi ne pas acheter une vitrine classique et mettre un papier ou disant de laisser les affiches à la mairie.

Madame BOISSON : la vitrine qui n'est toujours pas commandée pour remplacer celle qui est abimée sur le grillage de la mairie., que l'on pourrait mettre le même genre que celle de l'étang et Monsieur Damiani dit qu'au lieu de fermer à clefs on pourrait mettre un loquet.

## IV. Kermesse

Monsieur SAEZ : la kermesse a été un succès, les sorties annulées suite à la canicule, les parents sont invités à garder leur enfant pendant la canicule.

Madame SALIN : pour la rentrée de 2025-2026, il y a-t-il des fermetures de classe prévues ?

Réponse : non

## V. Réparation parking devant la mairie

Madame BOISSON : depuis que l'on a fait la réparation sur le parking devant la mairie, ces devenu une piscine.il y a-t-il une solution ?

Madame BOISSON : Concernant le puisard du parking effectué par Jordan, (qui nous a été facturé) est pire qu'avant.

Réponse : ça ne peut pas être pire qu'avant.

Madame BOISSON : Du coup de l'argent public dépensé pour rien.

## VI. Lasurer

Madame BOISSON : il faudrait penser à lasurer les aires de jeux, les bacs à fleurs, le l'abri de bus.

## VII. Armoire forte

La commune a reçu l'armoire forte, elle est plus grande que l'armoire précédente.

- **TOUR DE TABLE**

Monsieur SAEZ : serait-il possible de mettre une affiche dans l'abri de bus, « défense d'affichage »

Réponse : ça sera fait.

Monsieur SAEZ : les cambriolages sont de retour.

Madame RAVAT : à propos de la canicule avez-vous pris des nouvelles des ainés ?

Réponse : oui

Monsieur SAEZ : on aurait pu se déplacer, pour voir s'ils vont bien.

Réponse : cela est fait régulièrement.

Madame BOISSON : a-t-on une tonne a eau ?

Réponse : oui.

Madame BOISSON : ça fait longtemps que l'on n'a pas signé le registre.

Réponse ça sera fait au prochain conseil.

Madame BOISSON : Il faut mettre du shingle sur le toit de l'abri bus

Madame BOISSON : J'ai signalé qu'il fallait prévenir Ophélie comme quoi les WC de l'étang était réparé et que le nettoyage est dans ses attributions.

Madame BOISSON : Concernant la coupe de bois par Jordan je refuse catégoriquement que Jordan s'en occupe car il n'est pas bûcheron mais négociant en bois (j'ai même la définition de négociant en bois et ses missions principales) je demande ses diplômes, et ses statuts, j'ai fait des recherches sur internet concernant son code NAF et les présentes : il est sous le numéro APE 4673 A (commerce de gros de bois et matériaux de construction) domicilié à Ste Geneviève des Bois

- Il n'est fait que des compliments de son travail mais moi j'ai des personnes qui s'en sont plaint

Monsieur AURIOT : le regard route de fontainejean a été cassé.

Monsieur AURIOT : il faudra surement fermer la pêche bientôt sauf pour les écrevisses.

Madame le Maire : le feu d'artifice n'a pas été acheté, un arrêté interdisant les feux d'artifice est en cours. La commune va en acheter un a sedi moins cher et ça sera pour le tirer en septembre ou octobre.

Madame RAVAT : où en sommes-nous a propos de la parcelle qu'on devait nous donner ?

Réponse : toujours pas de nouvelles, on va les relancer.

Fin de la séance 21H00